

18 halls relais agricoles pour consommer local - 26/07/2016

Dix-huit projets de halls relais agricoles ont été retenus par le gouvernement wallon. Ils permettront de valoriser la production agricole locale.



Dix-huit halls relais agricoles vont ainsi voir le jour en Wallonie. La Foire de Libramont a été l'occasion pour le ministre Collin de confirmer la mise en place de ces structures qui devraient permettre aux producteurs wallons d'accéder plus facilement au marché et aux consommateurs.

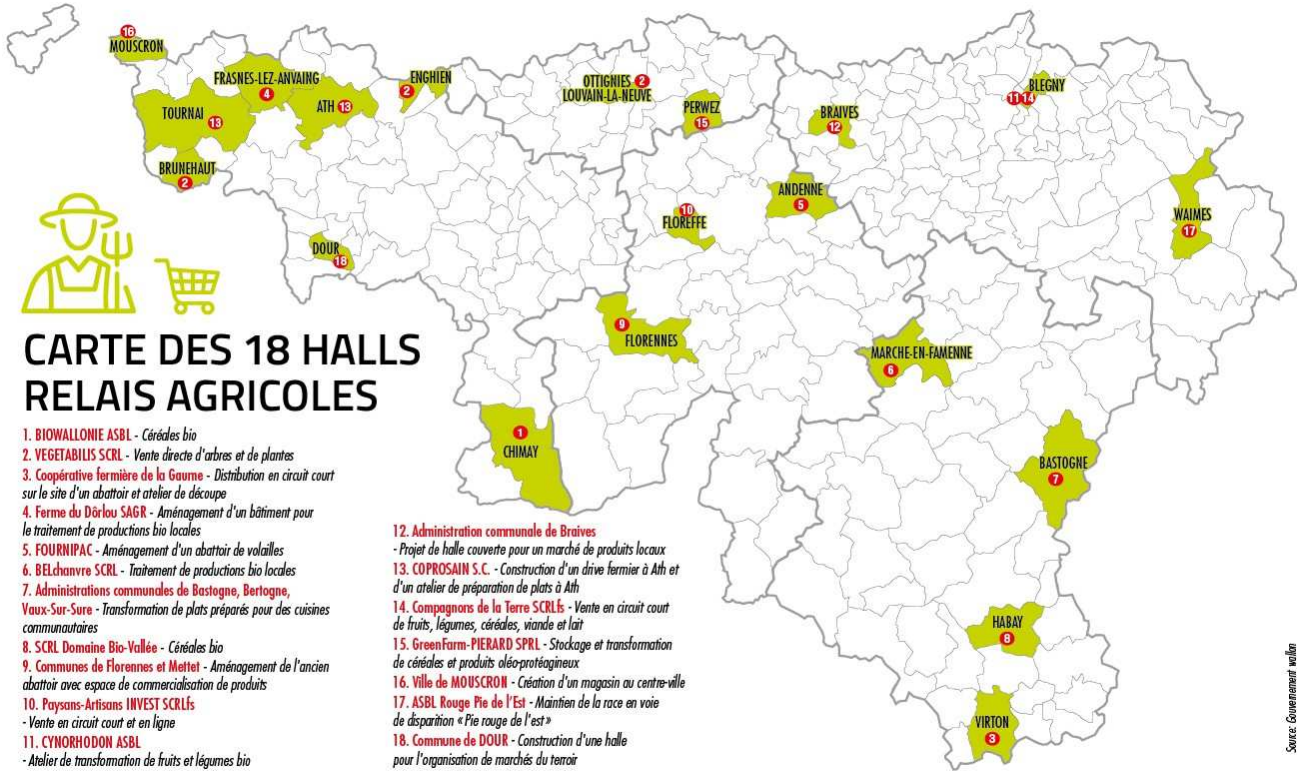
Qui sont les heureux élus? Une coopérative bio, un nouvel abattoir pour volailles, un atelier de transformation de fruits, une ASBL visant à conserver une race bovine (NDLR: lire ci-dessous)... Les 18 projets vont ainsi être financés à la hauteur de 8,17 millions. Certains candidats pourront ainsi être soutenus jusqu'à 90% en fonction de la nature du projet.

«Le taux d'intervention est de 60% pour les demandeurs privés, détaille le ministre. Avec des bonus pour des projets impliquant des jeunes agriculteurs, des projets en zone soumise à contrainte naturelle ou zones franche, des projets en qualité différenciée ou en agriculture biologique, projet impliquant plus de 6 agriculteurs.»

Les demandeurs publics ont aussi eu accès à l'appel à candidatures. Dans ce cas, le rassemblement de plusieurs communes autour d'une même initiative était aussi encouragé par un bonus de 10%. «Aujourd'hui, de plus en plus de consommateurs sont à la recherche de produits locaux», constate le ministre qui souligne l'importance «de ces halls relais afin de soutenir les producteurs wallons, de rencontrer la demande et de valoriser les filières courtes. Il est essentiel que ces initiatives puissent, à terme, couvrir l'ensemble du territoire afin de consolider un axe de proximité entre agriculteurs et consommateurs.»

37 projets avaient été rentrés et ils témoignent «d'une richesse des initiatives. Ce sont des projets bien ancrés dans leur territoire.» En 2011, une série de projets avaient déjà pu être mis en œuvre. C'est le cas, notamment, du pôle fromager de Ciney. «Mais la grosse nouveauté dans ce cas-ci, c'est qu'on a donné une aide à la consultance pour écrire le projet. Plutôt que de se lancer dans quelque chose d'aléatoire et d'aventureux, les porteurs de projets pouvaient se faire aider avec une prise en charge de maximum 10 000€.»

L'avantage, c'est que les projets présentés étaient bien ficelés et pourront être mis en œuvre assez rapidement. «Dans le subsidé, il y a aussi une aide au fonctionnement. Car on sait que les difficultés, c'est d'avoir un outil entre les mains et de ne pas savoir faire face au fonctionnement.»



Emmanuel HUET (L'Avenir)